

LES PRINCIPAUX CHIFFRES CLES DU C.G.O.S EN 2021



En 2021, **447 783 086 euros de contributions** ont été perçues par le C.G.O.S de la part des établissements adhérents. **93 %** de ce montant a été redistribué aux agents et retraités.

571 771 agents en activité ont bénéficié au moins une fois d'une action ou d'une prestation, ce qui représente un **taux d'impact de 58 %***.

Avec les retraités, ce sont plus de **633 600 personnes** qui **ont bénéficié du C.G.O.S en 2021***.

Les dépenses d'action sociale se répartissent en 4 grands thèmes*

8,1 % RETRAITE

Départ à la retraite : 31 121 645 €
Prestation spécifique aux retraités :
2 491 600 €

24,5 % LOISIRS & VACANCES

Sport loisirs culture : 7 691 059 €
*Billetterie, activités culturelles
et loisirs* : 21 153 510 €
Chèques Culture : 11 963 630 €
Chèques Vacances : 15 541 067 €
Prestations Vacances : 26 182 168 €
Séjours du Catalogue vacances : 19 718 258 €



31 % ENFANTS

Enfant en situation de handicap :
6 847 647 €
Naissance et adoption : 4 566 101 €
Noël des enfants : 9 026 020 €
Petite Enfance : 8 019 134 €
Scolarité : 100 795 486 €

36,5 % PROTECTION

Aides Exceptionnelles (difficultés) : 5 970 633 €
Congé de Présence Parentale : 1 407 460 €
Congé de Solidarité Familiale : 25 720 €
Décès : 624 459 €
Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie :
143 832 503 €
Renseignements juridiques : 260 534 €

- De plus, 21,5 millions d'euros d'aides remboursables ont été attribués aux agents, dont 12,3 millions d'euros pour le logement (aides FSL).
- Concernant la garde des enfants, le C.G.O.S est chargé par le ministère chargé de la Santé de délivrer des CESU aux agents des établissements adhérents. 57 297 agents en ont bénéficié en 2021 pour un montant de plus de 27,4 millions d'euros.
- De plus, afin d'accompagner les établissements dans leurs projets collectifs, 367 013 euros d'aides aux actions sociales collectives ont été versés dans les régions proposant cette prestation.

* Hors Cesu garde d'enfants

31,0%

ENFANTS

Les prestations **Etudes-éducation-formation**, dont l'objet est de participer aux dépenses concernant la scolarité, la formation et les activités périscolaires des enfants, représentent un montant total versé de 100,8 millions d'euros.

Les autres prestations destinées aux enfants sont (hors Cesu) : **Petite Enfance** (8 M€), **Noël des enfants** (9 M€), **Enfant en situation de handicap** (6,8 M€) et **Naissance-adoption** (4,5 M€).



24,5%

LOISIRS ET VACANCES

Le C.G.O.S a consacré au total 61,4 millions d'euros afin de favoriser le départ en vacances des agents et retraités : **séjour du catalogue vacances** (19,7 M€), **prestations Vacances** pour adultes & famille et enfants & adolescents (26,2 M€), **Chèques-vacances** (15,5 M€).

D'autre part, la **Billetterie** et les **activités culturelles et de loisirs** ont représenté 21,1 millions d'euros et le **Chèque culture** 12 millions d'euros. La prestation **Sport loisirs culture** a représenté 7,7 millions d'euros.



36,5%

PROTECTION

La prestation Maladie, désormais nommée **Aide sociale aux agents en situation de maladie**, a progressé en 2021 pour atteindre un budget de 143,8 millions d'euros.

Les autres prestations consacrées à la protection des agents et retraités sont : les **aides exceptionnelles difficultés financières** (6 M€), les prestations **Congé de présence parentale** (1,4 M€), **Congé de solidarité familiale** (0,02 M€), **Décès** (0,62 M€) et les **renseignements juridiques** (0,26 M€).



8,1%

RETRAITE

En 2021, le budget accordé à la prestation **Départ à la retraite** représente 31,1 millions d'euros.

Afin d'aider les retraités les plus modestes, 2,5 millions d'euros leur ont été versés grâce à la **prestation régionale spécifique**.